



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

Direction Départementale des Territoires
de la Marne
Service urbanisme
Cellule autorisations et fiscalités de
l'urbanisme
Pôle application du droit des sols
A l'attention de Mme Sandra STEVANCE
40 boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Reims, le 05 octobre 2022

Objet : Avis relatif au projet de centrale photovoltaïque à Prouilly – PC 051 448 22 K0022

Madame Stevance,

A l'issue de l'analyse des pièces dématérialisées transmises par mail le 20/09/2022, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial après un examen approfondi du sujet.

Comme vous le savez, la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien.

Nous rappelons que **le Bien est complété par une zone d'engagement**, reconnue par l'UNESCO car elle constitue un ensemble avec la zone cœur de par ses caractéristiques patrimoniales, culturelles et paysagères. Cette zone d'engagement bénéficie ainsi d'une attention particulière justifiant des mesures de protection allant au-delà du périmètre des communes de l'aire de production AOC Champagne. Ainsi, l'impact sur cette zone doit être mesuré par le porteur de projet et faire l'objet de mesures adaptées afin de garantir une absence d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien, comme l'évoque la Charte Photovoltaïque élaborée par la Mission. Une **attention particulière doit être portée aux vues qui se développent depuis les points hauts des coteaux viticoles**.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Nous constatons que :

- **Le projet s'implanterait sur la commune de Prouilly, faisant partie de l'aire d'appellation Champagne**, aux abords de la vallée de *Vesle*, au nord de ce cours d'eau, marquée par la forte présence de forêts alluviales et de peupleraies. Le terrain d'implantation du projet de parc photovoltaïque se situe sur un terrain dégradé, une ancienne carrière dont le milieu semble se refermer progressivement par une végétation ligneuse. Le terrain est globalement en pente orienté vers la *Vesle*, au sud. Le vignoble est très proche, à 950 m à vol d'oiseau, sur la commune de Prouilly. De même, le vignoble situé sur la commune de Pévy est également situé à proximité, à près de 2,1 km du site d'implantation du projet.
- **L'ampleur du projet semble modeste (3,3 ha clôturés et 4 ha impactés, p102 et p172 de l'Etude d'Impact). Le caractère exogène de l'équipement suppose qu'il soit accompagné par une trame végétale.** L'aménagement des abords de la centrale photovoltaïque implique la **préservation des éléments structurants du paysage environnant** pour chercher à faciliter l'intégration paysagère et à **éviter tout phénomène de co-visibilité.**
- Il est regrettable que le porteur de projet n'évoque pas l'impact de ce parc photovoltaïque sur la VUE du Bien. **La Mission a pourtant élaboré une charte photovoltaïque** qu'il aurait été souhaitable de consulter en amont du projet et de prendre au regard des préconisations mentionnées dans ce référentiel. Comme l'évoque la Charte photovoltaïque de la Mission, les fermes solaires constitueraient un fait nouveau dans le paysage viticole. **Il est donc nécessaire de les rendre les plus discrètes possible et les intégrer au mieux dans le paysage. Le projet doit assurer un lien avec les lignes structurantes du paysage (topographie, végétation...).**
- La zone d'implantation se situe au contact d'un paysage complexe. Comme l'évoque le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Grand Est, le site potentiel fait partie d'un corridor écologique « multi-trame ». En effet, les espaces naturels sont dominants au Sud du site, composés par une mosaïque de forêts alluviales, de plans d'eaux (anciennes carrières d'extraction de matériaux) et de marais. En s'éloignant de la vallée, ces milieux humides laissent la place aux espaces agricoles cultivés ponctués par de nombreux bois et des haies accompagnant quelques fossés ou cours d'eau. Puis, de part et d'autre de la *Vesle* s'est développé le vignoble du Champagne, présent sur les coteaux de Prouilly et Pévy au Nord, de Jonchery-sur-Vesle, Branscourt et Courcelles-Sapicourt au Sud. Le terrain d'implantation du projet s'inscrit en transition au sein de ces espaces, jouant potentiellement un rôle non négligeable entre les espaces boisés humides au Sud et les Bois du Grand Hureau et de la Varenne au Nord Est. Il s'agit d'un espace semi-ouvert à dominante boisée.
- Les photomontages en vues rapprochées et éloignées présentées dans l'Etude d'Impact permettent d'apprécier en partie l'insertion paysagère du projet dans l'environnement. Les



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

vues rapprochées évoquées par le porteur de projet (p162 et suivantes de l'Etude d'Impact) et confirmées par la visite de terrain menée par la Mission début octobre 2022, révèlent une visibilité du parc projeté depuis la RD575 longeant le site dans un axe Nord – Sud (*figure 2*) et depuis la rue du Lotissement de la Chute des Eaux (*figure 1*). Le vignoble en pied de coteau implanté au sud du village de Prouilly est partiellement visible depuis la frange Nord du site (voir *figure 3*, en complément).

L'analyse des vues éloignées par le porteur de projet se sont limitées au vignoble de Prouilly. Depuis les hauteurs du vignoble aux abords de la RD75, la frange Nord-Ouest du site est partiellement visible comme l'évoque le photomontage 22 (p175) et en *figure 4*. Le site est également visible dans sa frange Nord Est depuis les hauteurs du vignoble de Pévy le long de la RD675 (voir *figure 5*).

Même si l'abandon de son exploitation en tant que carrière a progressivement conduit au développement d'arbustes et d'arbres, le couvert végétal, notamment en périphérie du site d'implantation du projet, apparaît insuffisant pour masquer la perception du parc photovoltaïque projeté depuis ces franges.

Nous pouvons remarquer que les boisements situés entre le village de Prouilly et la *Vesle* sont très structurants dans le grand paysage, et concourent efficacement à l'intégration visuelle du site. Néanmoins, la Mission regrette qu'ils ne soient pas inscrits en Espaces Boisés Classés (art. L113-1 du Code de l'Urbanisme) dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé de la commune de Prouilly.

Au Sud, les boisements de vallée et ceux couvrant partiellement les coteaux en rive gauche de la *Vesle* contribuent à dissimuler le site des hauteurs de Jonchery-sur-Vesle à Courcelles-Sapicourt.

- Au regard des enjeux paysagers, la Mission constate que le porteur de projet propose la plantation d'une haie aux abords de la rue du lotissement de la Chute des Eaux et en frange Sud-Ouest du site, le long de la RD575. Toutefois, au regard de la perception du site en vue rapprochée et éloignée constatée et évoquée ci-avant, **la Mission demande que la totalité de la frange Ouest du site soit plantée d'une haie arborescente et arbustive, parallèlement à la RD575 (hors emprises nécessaires à l'accès technique au site)**. De plus, au regard des vues lointaines potentielles et évoquées ci-avant, **la frange Nord (et plus particulièrement Nord Ouest) devra également faire l'objet de plantation de haie arborescente et arbustive continue, en limite séparative avec le chemin d'exploitation permettant à la végétation de dominer le site à aménager du fait de la pente naturelle. Les plantations existant en frange Nord Est nécessitent d'être renforcées car leur densité est insuffisante** (voir *figure 6*), correspondant à la zone boisée identifiée sur le schéma en page 7 du Résumé Non Technique, la seule protection de l'existant ne s'avérant pas suffisante. **La Mission confirme la nécessité**

de planter une haie arborescente et arbustive au Sud du site, le long de la rue du lotissement de la Chute des Eaux, notamment au regard de la proximité du quartier résidentiel.

La haie végétale arborescente et arbustive devra prendre la forme d'une haie naturelle constituée d'individus à hauteur variable, suivant une dynamique naturelle, mais suffisante pour que cette haie constitue un écran visuel efficace au regard des installations du parc photovoltaïque et de leur dimension. Ces haies arborescentes et arbustives seront constituées d'essences locales adaptées au sol et au climat, à feuillage marcescent, l'effet d'un tel écran paysager devant être atteint dans un temps raisonnable et cohérent avec la période d'exploitation du parc photovoltaïque, planté en début d'aménagement avec des végétaux de taille initiale suffisante. Ces plantations devront être compatibles avec l'enjeu de préservation des pelouses sèches patrimoniales évoquées par le porteur de projet dans son présent dossier.

- **Les clôtures, grillages et installations (transformateurs) doivent rester des éléments discrets et peu visibles. La teinte vert foncé (RAL 6005 donnée en exemple, p102) proposée est à éviter, les teintes de gris à brun, de finition mate, sont à privilégier facilitant l'intégration tout au long des saisons dans ce site en frange d'espaces agricoles et de milieux boisés à dominante de feuillus.**

En résumé, ce projet photovoltaïque bénéficie d'un terrain en friche accompagné par un écran végétal encore très partiel autour de son emprise et qui se révèle insuffisant pour dissimuler ce projet et intégrer le parc photovoltaïque dans le site, en co-visibilité ponctuelle avec le vignoble, malgré les mesures proposées par le porteur de projet. Ainsi, il est demandé, comme évoqué ci-avant, que :

- **Les boisements existants autour du site soient maintenus et renforcés en frange Nord Est du site ;**
- **La plantation de haies arborescentes et arbustives, en frange Ouest du site, de hauteur suffisante pour masquer les installations et les panneaux solaires depuis la RD575, mais aussi en frange Nord (et plus particulièrement en frange Nord Ouest) et le long de la rue du Lotissement de la Chute des Eaux ;**
- **La couleur des clôtures, installations et autres locaux, portail, devront être de teinte gris à brun, de finition mate, afin de favoriser leur discrétion.**



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du Bien, **notre Mission ne s'oppose pas au projet de parc photovoltaïque présenté, d'emprise modeste, sous réserve de la prise en compte des observations exposées ci-avant.**

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Amandine CREPIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

ANNEXE : photos de terrain prises par la Mission – octobre 2022

Figure 1 : rue du Lotissement de la Chute des Eaux



Figure 2 : carrefour RD575 et chemin d'exploitation au Nord du périmètre de projet



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Figure 3, en complément : vue depuis le vignoble de Prouilly, au Sud du village (Google StreetView, juin 2012)



Figure 4 : vue vers le site depuis la RD75, vignoble de Prouilly



Figure 5 : vue depuis le vignoble de Pévy (abords de la RD675)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Figure 6 : frange Nord du site (vue depuis la RD575)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org